

2024-2375



Marie-Pierre CALLET
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Déléguée aux Routes

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 07/02/2025
ID : 013-211300413-20250206-DEL_2025_07-DE

Marseille, le 09 JUL. 2024

Copie transmise pour information
à : le Maire
Se. élu A. GUSO
DGS
Original transmise pour exécution
le 15/7/24 à : VOIRIE (A. BATH)

Courrier reçu le
19 JUL. 2024
Direction Générale des
Services Techniques

Monsieur Hervé GRANIER
Maire de Gardanne
Hôtel de ville
Cours de la République
13 120 Gardanne

MAIRIE DE GARDANNE
15 JUL. 2024
COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Maire, *Cher Hervé,*

Dans le cadre du projet communal d'aménagements cyclables, dans le secteur de Fontvenelle, il apparait souhaitable de régulariser la gestion des voies concernées.

L'échangeur de la gare, quartier de Fontvenelle, est constitué de deux giratoires, reliés par une voie de liaison qui passe sous la RD6. Cet échangeur géré et entretenu par le Département, qui a récemment réalisé une remise en état des chaussées des deux giratoires permet de relier le centre-ville de Gardanne et sa gare routière à la RD6

Je vous propose de bien vouloir accepter le reclassement de ces giratoires et de la voie de liaison passant sous la RD6, afin de vous permettre de réaliser les aménagements cyclables que supportera cette voie.

Si cette proposition recueille votre accord, il conviendra de délibérer sur ce reclassement, conformément au plan ci-joint.

Ensuite, dès réception de la délibération de votre conseil municipal, le Département présentera un rapport à la commission permanente pour reclasser ces deux giratoires et la voie qui les relie dans la voirie communale.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Marie-Pierre CALLET

Bien à toi

Divers RD à Gardanne

Proposition de reclassement dans la voirie communale

Quartier Fontvenelle : deux giratoires et la voie les reliant (passage inférieur sous la RD6)

Plan de situation

Situation générale :



Vue détaillée

